



SYNTHÈSE DE LA REUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT

Jeudi 27 septembre 2011 à 18 h 00

Salle Fernand Pelloutier - Montpellier

Introduction

Philippe MARZOLF explique que BRL, maître d'ouvrage du projet Aqua Domitia, a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le 29 décembre 2010, car ledit projet porte sur un volume de transfert d'eau inter-bassins supérieur à 1 m³/seconde. La CNDP a décidé le 2 février 2011 d'organiser un débat public sur ce projet. Philippe MARZOLF détaille ensuite les modalités d'organisation du débat public et les étapes suivantes. Après avoir présenté les documents élaborés à l'occasion du débat public, il explique que ce dernier doit non seulement permettre de prendre connaissance des besoins en eau identifiés pour les territoires susceptibles d'être desservis par le projet, mais aussi d'évaluer la capacité du projet à apporter une réponse adaptée à ces besoins. Enfin Philippe MARZOLF détaille le calendrier et le contenu des 13 réunions publiques qui seront organisées dans le cadre de ce débat public.

Un document vidéo de présentation du projet Aqua Domitia est projeté.

Christian BOUILLÉ, Vice-président du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, explique que les responsables politiques de la Région doivent protéger l'eau – car « l'eau, c'est la vie » – et la gérer dans l'intérêt de chacun, en intégrant les besoins d'aujourd'hui et de demain. Puis il présente la politique de l'eau initiée par Georges Frêche à son arrivée à la tête du Conseil Régional en 2004. Les études prospectives qui ont alors été réalisées sur les potentialités ont révélé des déséquilibres importants entre les besoins avérés et les ressources locales à court terme. Sur la base de l'étude prospective Aqua 2020, un accord-cadre a été signé avec l'Agence de l'Eau, l'État et les départements.

Au-delà d'une gestion globale efficace de l'eau menée dans le cadre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), les économies d'eau sont essentielles car le projet Aqua Domitia ne répondra que partiellement aux besoins. Ainsi Christian BOUILLÉ considère que la complémentarité entre les projets constitue une notion clé de la politique de l'eau. Par ailleurs il rappelle que depuis 2008, la Région s'est substituée à l'État, et dispose désormais des atouts suffisants pour maîtriser l'eau brute.

Puis il indique qu'en 2030, environ 80 millions de m³ d'eau seront nécessaires. Le projet Aqua Domitia permettra d'en apporter 15 millions, qui seront prélevés dans le Rhône. D'autres pistes devront donc être recherchées pour répondre aux besoins. Dans un contexte caractérisé par des sécheresses de plus en plus fréquentes et meurtrières, il estime que les conflits d'usage de l'eau pourraient se multiplier.

Il rappelle que le débat public organisé dans le cadre de ce projet trans-bassins s'inscrit dans une logique de démocratie participative et que l'objectif de ce débat est de nourrir utilement les décisions des élus.

Opportunité et objectifs du projet Aqua Domitia

Claude ALLET, président du Directoire de BRL, prévient que le projet Aqua Domitia ne va pas résoudre tous les problèmes d'eau de la région. La démarche Aqua 2020, initiée en 2005, a évalué les besoins en eau de la Région d'ici 2020 à 70 millions de m³ (60 pour la démographie, 5 pour la substitution et 5 pour l'agriculture), et a identifié plusieurs réponses (économie d'eau – 30 millions de m³ par la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable, et 10 millions de m³ par la réduction de la consommation individuelle, autres ressources – 15 millions de m³ et Aqua Domitia – 15 millions de m³).

La réduction des fuites coûtera 600 millions d'euros pour 33 millions de m³, alors que le coût du projet Aqua Domitia a été évalué à 280 millions d'euros pour 15 millions de m³. Les deux solutions présentent donc un coût – identique – de 0,37 centimes d'euro d'investissement par m³ sur 50 ans. Ainsi le projet Aqua Domitia constitue une seconde ressource viable pour aujourd'hui et pour demain, en tenant compte des enjeux de la région (croissance démographique, réchauffement climatique et agriculture).

Claude ALLET précise qu'Aqua Domitia constitue, non pas un projet, mais un programme, qui sera mis en œuvre maillon par maillon, selon un calendrier à définir par les acteurs concernés.

Débat avec la salle

Yves SUZINEAU, UFC-Que choisir, demande pourquoi le maillon de Fabrègues a été écarté du débat public.

Philippe MARZOLF répond que BRL a demandé l'organisation d'une concertation sur le maillon sud pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable du littoral jusqu'à Agde, sans attendre le débat public sur l'ensemble du projet, au vu de l'urgence de la situation.

Claude ALLET ajoute que l'Agglomération de Montpellier est d'ores et déjà alimentée en eau du Rhône via un certain nombre de points de livraison.

Thierry RUF, géographe à l'IRD, s'interroge sur l'initiateur du débat public, et l'articulation des rôles entre les trois acteurs concernés (CNDP, BRL et Languedoc-Roussillon).

Philippe MARZOLF rappelle que la loi du 27 février 2002 oblige tout maître d'ouvrage à saisir la CNDP, qui décide en toute indépendance d'organiser ou non un débat public ou une concertation.

Christian BOUILLÉ précise qu'en fine, la décision de mise en œuvre du projet Aqua Domitia sera prise par la Région.

Claude ALLET distingue deux niveaux de décision : le concédant (la Région) décide de lancer le projet, et le concessionnaire travaille avec le concédant pour définir les conditions techniques et financières dans lesquelles il accepte d'être le maître d'ouvrage délégué de l'opération.

Jean-Claude FAVIER, retraité, s'étonne que la Région soit l'unique concédant dans la mesure où elle ne détient que 32 % des parts sociales de BRL.

Claude ALLET confirme que la Région est l'unique concédant du réseau hydraulique régional.

Philippe MARZOLF fait remarquer que la Région et les autres départements détenteurs de parts sociales de BRL participeront au processus de décision.

M. VIGUIER, directeur environnement de la Région, explique que le présent débat public permettra d'amender la vision d'ensemble du projet Aqua Domitia et d'apporter des réponses complexes et nuancées à ses différents maillons. Par ailleurs il précise que la Région devra se prononcer sur l'extension publique du réseau régional suite au débat public. Après discussion avec la Région, le Conseil d'Administration de BRL décidera ou non d'être le maître d'ouvrage délégué de l'opération.

Cathy VIGNON, Association Paillade Mosson Coulée Verte, demande si la question de l'adaptation au changement climatique fera l'objet d'un atelier d'experts (comme cela est fait sur la question des ressources en eau souterraine).

Philippe MARZOLF répond que des experts interviendront sur ce sujet dans le cadre de la réunion thématique n°3.

Jean-Louis COUTURE, ingénieur agronome, explique que l'expérience de la société du Canal de Provence en matière de transferts d'eau a notamment montré que l'apport d'eau, initialement destinée à l'agriculture, a profité à l'urbanisation. Il demande si ce conflit d'usage pourrait également concerner le Languedoc-Roussillon, dans la mesure où les meilleures terres de la Région, facilement irrigables, sont les plus envahies par les infrastructures.

Soulignant la dimension sensible de cette question, Claude ALLET explique qu'une disposition législative permet aux collectivités de créer des zones d'agriculture protégée dans le cadre de projets d'extension des réseaux d'irrigation agricole. En outre des mesures d'acquisitions foncières seront prises pour que des exploitants occupent davantage les terres agricoles.

Abel DUMONT, agronome et membre de l'association Eau secours 34, s'interroge sur les modalités d'organisation du débat public. D'un côté, des intervenants s'expriment ex cathedra pour présenter un projet qu'ils ont déjà retenu ; de l'autre, le public tente d'instiller de la controverse dans le débat public. Ainsi Abel DUMONT doute de la dimension réellement démocratique d'un tel espace de dialogue.

Philippe MARZOLF rappelle que tout débat public est initié sur la base d'un projet porté par un maître d'ouvrage. Ensuite la CNDP permet à des intervenants d'apporter des éléments complémentaires et de présenter leur position.

Abel DUMONT, association Eau secours 34, craint que le déséquilibre médiatique entre les tenants et les opposants au projet Aqua Domitia ne s'amplifie au fil des réunions programmées dans le cadre du présent débat public.

Philippe MARZOLF explique que le budget du débat public – d'un montant de 800 000 euros – sera financé par le maître d'ouvrage. En outre il estime que les Cahiers d'acteur, que les différentes parties prenantes peuvent rédiger, constituent un véritable outil démocratique.

Pour éviter la logique de la « fuite en avant », Cathy VIGNON, Association Mosson Coulée Verte, suggère d'articuler le débat public autour d'un principe simple : définir une politique d'aménagement du territoire sur la base des ressources en eau disponibles.

Philippe MARZOLF estime que cet angle de vue a toute sa place dans le débat public.

Yves SUZINEAU, UFC-Que choisir, demande si BRL et la Région renonceront au projet Aqua Domitia si celui-ci donne lieu à une forte opposition du public.

Philippe MARZOLF répond que sur les 60 débats publics organisés par la CNDP depuis 2002, 3 projets ont été abandonnés, 2 projets ont été complètement transformés. Tous les projets soumis à débat public ont été modifiés, à des degrés divers.

Christian BOUILLÉ estime que le projet Aqua Domitia constitue une solution particulièrement intéressante, malgré son coût relativement élevé. Toutefois, il prévient que la Région tiendra compte de l'opposition au projet qui pourrait être exprimée dans le cadre du débat public.

Enjeux de la région en termes de gestion de la ressource et gestion des besoins ; présentation des acteurs de l'eau du territoire et enseignements de la commission concertation

Daniel FAUVRE, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, explique que l'enjeu principal de la gestion de l'eau en Languedoc-Roussillon est l'atteinte du bon état des eaux en 2015 au titre de la Directive Cadre sur l'Eau. Compte tenu des facteurs principaux de dégradation, l'objectif de 2015 ne sera pas atteint pour un cours d'eau sur deux dans la région.

Par ailleurs Daniel FAUVRE indique que le présent contexte de changement climatique se caractérise par une accentuation des épisodes de sécheresse et des impacts constatés sur la qualité des milieux aquatiques. Puis il précise que l'eau potable et l'irrigation agricole constituent, à parts égales, les deux principaux usages de l'eau. Enfin il détaille les spécificités du projet Aqua Domitia au regard des enjeux de gestion de l'eau.

Pascal AUGIER, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, souligne la dimension vitale de l'eau pour la population et l'agriculture. Celle-ci génère chaque année plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, et occupe la quasi-totalité du territoire de la Région. Le projet Aqua Domitia permettra d'irriguer des territoires, et ainsi d'assurer d'une part la régularité de la production agricole et d'autre part la compétitivité des exploitations agricoles.

Comme les autres secteurs économiques, l'agriculture devra s'efforcer d'économiser la ressource en eau au cours des années à venir, notamment en utilisant l'ensemble des techniques modernes d'irrigation. A cet égard, Pascal AUGIER explique qu'aucune culture de maïs ne sera développée en Languedoc-Roussillon. Puis il rappelle que 7 % de la surface agricole utile de la Région (886 000 hectares) est irriguée, et précise que le projet Aqua Domitia permettra d'irriguer entre 7 et 15 000 hectares.

Etudes des volumes prélevables et articulation avec le débat

Michel DEBLAIZE, Agence de l'eau, explique que les études « Volumes Prélevables » sont des études d'acquisition de connaissances permettant de répondre à un certain nombre de questions relatives aux prélèvements, à la quantité d'eau minimale nécessaire au bon fonctionnement d'une rivière, à la quantité d'eau prélevable, etc. Ces informations objectives visent à nourrir la concertation qui est au cœur du SAGE. La concertation doit permettre la mise en œuvre des actions nécessaires à la résorption des déséquilibres identifiés.

Michel DEBLAIZE présente ensuite un point sur l'avancement de la démarche de transfert inter-bassins. Concernant le projet Aqua Domitia, il indique d'une part que le débat public se terminera fin 2011 et d'autre part que le maître d'ouvrage prendra sa décision fin 2012. Jusqu'en 2020, des études et des enquêtes publiques

seront menées pour chacun des cinq tronçons identifiés. Au cours de cette période, six études « Volumes Prélevables » seront réalisées.

Débat avec la salle

Jean-Louis COUTURE, agronome, s'interroge sur la gestion des contradictions liées au fait que les SAGE fonctionnent par bassin versant, alors que le projet Aqua Domitia prévoit des transferts inter-bassins. Ainsi il souhaite connaître les dispositions qui seront prises pour d'une part éviter que les polluants présents dans l'eau du Rhône ne viennent dégrader les milieux transversaux, et d'autre part assurer une information transparente sur les substances présentes dans l'eau du Rhône.

Michel DEBLAIZE explique qu'une concertation inter-SAGE est prévue. En outre l'instance régionale – supra-bassins versants – a été réunie à plusieurs reprises autour de ce projet, et pourra être saisie pour aborder la question de la qualité de l'eau.

Daniel FAUVRE ajoute que l'instance régionale a été mise en place en 2009 dans le cadre du SDAGE pour faire face aux enjeux de cohérence inter-bassins. Elle se compose de 90 acteurs, dont l'Etat, les collectivités, les associations et l'Agence de l'eau. En relation avec le maître d'ouvrage et son concessionnaire, cette instance a permis de mieux orienter les études complémentaires nécessaires pour faire mûrir le projet. En outre elle accompagnera le projet – si celui-ci est mis en œuvre – et en garantira sa cohérence à travers une politique de bassins versants.

Claude ALLET rappelle que l'eau du Rhône dessert d'ores et déjà un certain nombre de territoires de la région. Elle fait donc l'objet de très nombreux contrôles, réalisés par des laboratoires indépendants.

Les enjeux du projet pour l'agriculture languedocienne

Michel PONTIER, agriculteur et membre de la Chambre régionale d'agriculture, souligne la particularité de l'irrigation dans la région, car elle s'appuie sur des canaux très anciens, qui composent un vaste réseau collectif. La surface agricole utile est occupée à 44 %, par des cultures de fruits et légumes et à 32 % de la vigne. Une étude réalisée sur les cultures vivrières a montré que 20 000 hectares de zone irrigable ont été consommés par l'urbanisation en 30 ans, notamment entre Montpellier et Nîmes. La surface irriguée par Aqua Domitia n'atteindrait même pas la moitié de ce chiffre, tient à relativiser l'intervenant.

Par ailleurs Michel PONTIER suggère, en manière de provocation, de créer une taxe de 5 euros par m² construit sur les zones irrigables, pour constituer un fonds d'un milliard d'euros. Dans un contexte de changement climatique – à l'origine d'une réduction de 150 mm de précipitations au printemps – et d'évolution de la demande en vins, il estime que les besoins en eau de l'agriculture sont bien réels, en particulier dans la viticulture.

D'une manière générale il considère que le projet Aqua Domitia est une solution pour les nouveaux besoins en eau agricole, tout en préservant les ressources locales et en assurant la compétitivité de l'agriculture. En outre il prévient qu'à terme, l'agriculture méditerranéenne « sera irriguée ou ne sera plus ».

La sécurisation de l'alimentation en eau potable

Georges DEBAILLE, vice-président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du Bas-Languedoc, rappelle que ce syndicat a été créé en 1946 par 8 communes rurales, et a signé des conventions

de sécurisation avec plusieurs autres communes. Compte tenu du développement démographique et touristique, le maillon sud, confronté à de réelles difficultés de ressources, était prioritaire. Un schéma directeur a donc été établi et le scénario du prélèvement dans le Rhône a été retenu. Une usine de potabilisation, qui fournira 30 000 m³ par jour, a alors été construite et son raccordement sera opérationnel en décembre 2011. Cette infrastructure permettra d'une part de réduire les pressions sur le fleuve Hérault et l'ensemble des milieux aquatiques fragiles, et d'autre part de fermer le forage de la Lauzette à St Jean de Vedas. Enfin Georges DEBAILLE observe avec satisfaction que la consommation globale d'eau s'est réduite de 2 % dans la Région.

Position relative au projet Aqua Domitia

Se présentant comme « avocat du diable », Thierry RUF, géographe à l'IRD, souhaite qu'au cours des réunions à venir les différents acteurs expriment plus précisément leurs arguments. Il souligne la dimension exemplaire du débat engagé par BRL et la CNDP puisque 13 séances de travail ont été programmées.

Le projet de transfert Bas-Rhône-Languedoc a une longue histoire, puisqu'il reprend l'idée initiale de l'ingénieur du XIXe siècle Aristide Dumont. En 1957, le projet a été conçu pour apporter de l'eau jusqu'à Narbonne ; ce programme a été arrêté en 1962. Si le projet initial s'apparentait à une « autoroute de l'eau internationale » – puisqu'il visait à transférer l'eau du Rhône jusqu'à Barcelone – il a été réduit, à travers le projet Aqua Domitia, à une « petite départementale ». Pour autant, son coût demeure très excessif, compte tenu des – faibles – ressources qui seront transférées. En outre Thierry RUF regrette que le dossier n'apporte aucune explication en matière d'allocation prioritaire. Il prévient que les viticulteurs ne vont pas investir dans de coûteux systèmes d'irrigation si la sécurité de l'approvisionnement n'est pas assurée. Le projet Aqua Domitia présentant un risque élevé de clientélisme, Thierry RUF souhaite que les futures réunions publiques soient l'occasion de rediscuter du fond du projet, de ses objectifs et des dispositifs alternatifs de gestion intégrée de bassins versants.

Débat avec la salle

Sylvain LOPEZ cite la question d'un internaute, qui demande si les nouvelles adductions d'eau arriveront jusqu'aux portes du Carcassonnais.

Michel PONTIER répond que la version actuelle du projet s'arrête au Minervois.

Michel BROUSSE, Vice-président du Conseil Général de l'Aude, ajoute que ce secteur est d'ores et déjà équipé de réseaux d'irrigation. Par ailleurs il souligne l'intérêt de resituer le projet Aqua Domitia dans son cadre historique. Puis il présente un bref rappel historique des initiatives menées dans l'Aude pour mobiliser l'ensemble des ressources locales et ainsi satisfaire les besoins en eau dans l'ouest de la Région.

Laure MATON s'interroge sur la compatibilité entre les hypothèses démographiques et le maintien des agriculteurs sur les terres irrigables.

Michel PONTIER souligne les difficultés d'anticiper les évolutions agricoles. Par ailleurs il regrette que l'urbanisation ait consommé autant de surfaces irrigables.

Claude ALLET estime que les zones irriguées doivent être absolument protégées et ne pas être soumises à la pression urbaine. Par ailleurs il rappelle que le projet historique n'a pas été mené jusqu'à Narbonne, car la solution d'un barrage – mise en œuvre entre-temps – a été jugée plus intéressante que le transfert de l'eau du Rhône.

Thierry RUF suggère que le développement de l'irrigation s'accompagne de la mise en place d'un projet collectif de village et d'économie solidaire. En outre il observe que le projet Aqua Domitia ne permettra d'irriguer que

3 000 hectares au maximum, alors que la demande potentielle est de l'ordre de 100 à 200 000 hectares. Ainsi il suggère que les négociations à venir permettent de réellement dimensionner le projet aux besoins.

Jean-Pierre LAPORTE, militant associatif, regrette que le projet Aqua Domitia soit au service de l'urbanisation de la région. Par ailleurs il s'interroge sur le coût de potabilisation de l'eau du Rhône et sur les risques liés à sa consommation.

Michel DEBAILLE répond que le Rhône fournit de l'eau brute qui est bonne pour être potabilisée. Il ajoute que la nouvelle usine, qui a nécessité un investissement de 12 millions d'euros, permettra d'obtenir une eau parfaite, pour un coût supplémentaire de 10 centimes d'euros par m³.

Jean-François BLANCHET, directeur général de BRL Exploitation, confirme que l'eau du Rhône est apte à la potabilisation, et précise qu'elle alimente d'ores et déjà, en complément de ressources locales, 700 000 personnes de la région.

Abel DUMONT rappelle que la dilution constitue une méthode efficace pour rendre potable une eau qui ne l'est pas. Par ailleurs il se déclare sceptique sur la capacité du débat public à mettre en cohérence les éléments disparates qui ont été communiqués sur le projet dans le cadre de la présente réunion.

Thierry RUF souhaite que davantage d'élus participent aux futures réunions organisées dans le cadre du débat public.